



HAL
open science

Champ(s) de formation Société - entreprises - territoires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Société - entreprises - territoires. 2017, Université de La Rochelle. hceres-02026720

HAL Id: hceres-02026720

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026720v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations Société, entreprises et territoires

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Guy Solle, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Société, entreprises et territoires* (SET) de l'Université de La Rochelle (ULR) regroupe des formations dans les domaines du droit, des sciences politiques, des sciences de gestion, des sciences humaines et sociales, de géographie et d'histoire, ainsi que les formations de langues étrangères appliquées. Un domaine (sciences de gestion) se retrouve aussi dans les formations du champ *Tourisme, culture sciences de l'homme et de la société* (TCSHS).

Il constitue l'un des cinq champs interdisciplinaires proposés par cette université pluridisciplinaire.

Les formations du champ SET sont portées par plusieurs composantes ou instituts implantés sur le site de La Rochelle : la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH), l'Institut universitaire de technologie (IUT) et la Faculté de droit, de science politique et de gestion englobant l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

Le périmètre de ce champ regroupe 5 mentions de licence, 3 spécialités de licence professionnelle et 12 mentions de master.

Les cinq mentions de licence couvrent des domaines variés : *Géographie et aménagement ; Droit ; Histoire ; Langues étrangères appliquées & Gestion*.

Les trois spécialités de licence professionnelle (LP) sont : *Marketing des services et technologies de l'information et de la communication ; Activités juridiques*, spécialité *Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise & Commerce* spécialité *Gestionnaire de biens immobiliers*.

Enfin, 12 mentions de masters intègrent ce champ et couvrent aussi des domaines variés : *Management et administration des entreprises ; Management et commerce international ; Droit des assurances ; Justice, procès et procédures ; Droit du numérique, parcours Tiers de confiance et sécurité numérique ; Droit public ; Langues étrangères appliquées ; Histoire ; Droit de l'entreprise ; Marketing, vente ; Management des systèmes d'information*. Enfin, le master *Direction de projets ou établissements culturels*, parcours *Développement culturel de la ville* rattaché de manière principale au champ TCSHS de l'ULR se trouve rattaché de manière secondaire au champ SET.

Différentes modalités de formation sont proposées au sein de ce champ : formation initiale (formation initiale classique ou parfois contrats d'apprentissage), formation continue (avec parfois des contrats de professionnalisation), et procédures de validation des acquis de l'expérience ou des acquis professionnels.

Ces formations sont adossées à plusieurs laboratoires de recherche :

- L'équipe rochelaise du Centre de recherche en gestion (CEREGE, équipe d'accueil n°1722), laboratoire de sciences de gestion de l'Université de Poitiers.
- Le laboratoire *Littoral, environnement et sociétés* (LIENSs, UMR CNRS n°7266, Université de La Rochelle).
- Le Centre d'études internationales sur la romanité (CEIR).
- Le Centre d'études juridiques et politiques (CEJEP, équipe d'accueil n°3170) qui travaille en partenariat avec le laboratoire *Informatique, image, interaction* (L3i, équipe d'accueil n°2118).
- Le Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA, équipe d'accueil n°1163).

L'intervention de professionnels des secteurs concernés dans les modules d'enseignement professionnalisant est, quant à elle, permise par les liens que les formations du champ entretiennent avec leur environnement socio-économique.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Considérées dans leur ensemble, les formations du champ SET, présentent globalement une architecture et une organisation peu lisibles, notamment du point de vue des masters.

On peut observer pour la plupart des formations au sein des licences généralistes la volonté de garantir aux étudiants une spécialisation progressive, dans une moindre mesure toutefois pour les formations juridiques.

Pour les mentions de master, cette spécialisation progressive pose fortement question lorsque les 2^{èmes} années de master (M2) à visée professionnalisante reposent sur un tronc commun de formation en 1^{ère} année (M1), de contenu de fait assez généraliste. Dans ces cas-là, les informations et les principes sous-jacents d'organisation sont imprécis, nuisant fortement à la lisibilité de l'organisation de ces formations et aux principes de l'articulation entre le M1 et le M2. Cela ne répond pas aux attentes légitimes d'une spécialisation progressive que peuvent avoir les étudiants en cours de 1^{ère} année afin de faire leur choix.

Les dénominations de mention, spécialité et parcours utilisées dans les dossiers déposés, entretiennent souvent une certaine confusion et selon les cas, ne recouvrent pas la même signification.

L'organisation

L'analyse de l'articulation des différents types de diplômes entre eux (licences générales, licences professionnelles et masters) renvoie une image d'offre de formation assez cohérente au niveau de ce champ. Toutefois, des interrogations sur les modalités de l'organisation des formations subsistent au sein de plusieurs dossiers qui s'avèrent imprécis sur différents points.

L'organisation des masters mention *Histoire* et mention *Direction de projets ou établissements culturels*, parcours *Développement culturel de la ville* (cette dernière mention n'étant rattachée que de manière secondaire au champ SET) traduit une mise en commun de leur M1 avec la mention *Tourisme* (qui appartient au champ TCSHS de l'ULR). Cette mise en commun, généraliste, pose question autant en termes de lisibilité au niveau du champ qu'en termes de progressivité de la spécialisation proposée aux étudiants de M1 en vue de leur poursuite d'études en M2. En outre, le M2 du master *Histoire*, co-habilitée avec l'Université de Nantes, est essentiellement consacrée à la rédaction du mémoire de recherche et au suivi de séminaires thématiques. Cette organisation suscite un questionnement sur la cohérence de l'organisation, tant du point de vue de cette mise en commun des M1 pour les trois masters, que de celui plus global de la mention *Histoire*.

Les masters *Justice, procès et procédures*, *Droit de l'entreprise* et *Droit du numérique*, parcours *Tiers de confiance et sécurité numérique* présentent un M1 organisé en majeure partie en tronc commun. Ceci pose question d'une part, pour la mention *Droit du numérique* car hormis la certification informatique et internet (C2i) « métiers du droit », obligatoire, le « numérique » ne paraît pas abordé en M1 et, d'autre part, à propos de la spécialisation progressive qu'apporte ce tronc commun aux différentes mentions et qui demeure à expliciter.

La proximité des contenus des formations du master *Management et commerce international* et du master *Langues étrangères appliquées* (LEA) telle qu'elle apparaît, appelle des informations supplémentaires sur leur complémentarité au sein du champ. Dans le master LEA, le cursus se décline en trois parcours, deux d'entre eux sont bien identifiés, *Asie-Pacifique* et *Amériques*, mais l'articulation et la cohérence avec le 3^{ème} parcours ouvert récemment *Direction de projets audiovisuels et numériques*, n'apparaît pas nettement.

Le master *Management et administration des entreprises*, caractéristique des masters proposés par l'ensembles des IAE de France qui vise à permettre à des étudiants issus d'autres disciplines d'acquérir des compétences en sciences de gestion, présente ici un positionnement original avec un fonctionnement sur deux ans (M1 et M2). Il offre différentes modalités de formation (formation initiale classique, formation par la voie de l'alternance, formation continue) et met en œuvre différentes méthodes pédagogiques (e-learning, présentiel et présentiel couplé avec du e-learning). Toutefois, l'organisation générale de ce diplôme mérite d'être formalisée de manière plus précise ; le dossier présenté apporte des informations lacunaires sur plusieurs points et notamment, sur les modalités d'accueil des différents publics selon les modalités de formation. De plus, et contrairement à sa vocation, ce master accueille des étudiants ayant suivi des études de management.

Dans les dossiers, il est fait mention d'un master *Sciences du management* qui n'est pas identifié en tant que tel dans l'offre de formation et dont le M1 serait destiné à donner un socle mutualisé de connaissances en sciences de gestion permettant l'accès aux M2 des masters *Marketing, vente* et *Management des systèmes d'information* mais aussi, aux M2 dans le cadre d'un autre champ de l'ULR, le champ TCSHS. Outre que cela complique fortement la lisibilité de l'offre de formation en master pour l'ensemble de l'ULR, cette mutualisation nuit à la spécialisation progressive que l'on peut attendre pour les deux derniers masters du champ SET sus-cités.

De manière très générale, les informations fournies dans les dossiers sur l'organisation et les modalités de fonctionnement des M1 sont trop souvent imprécises.

De fait, si l'offre de licences et de masters du champ SET est pensée de telle sorte que les diplômés de licence puissent trouver un prolongement naturel de leur parcours de formation en 2^{ème} cycle, les données chiffrées, lorsqu'elles sont fournies dans les dossiers, montrent que tous les diplômés de licence poursuivant leurs études ne le font pas, pour une partie notable, au sein des masters de l'ULR.

La place qu'occupent les LP dans cette architecture d'ensemble est difficile à percevoir ; on ne saisit pas toujours comment celles-ci s'articulent avec les licences générales et quelle est la part des étudiants de 2^{ème} année de licences généralistes qui s'orientent vers les LP.

L'environnement

Ces quelques points de fragilité ne remettent pas en cause le fait que les formations du champ SET peuvent revendiquer un bon enracinement dans leur environnement scientifique, socio-économique et académique. L'adossement des mentions à la recherche, compte tenu du nombre de laboratoires concernés, n'est pas toujours explicite au regard des liens entre les thématiques de ces laboratoires et les spécialisations des formations.

L'ancrage des diplômes du champ dans le tissu socio-économique de proximité est de qualité, notamment dans les LP et les masters ; ces derniers, en particulier, sont adossés à de nombreux partenariats socio-économiques locaux (entreprises, syndicats professionnels, ou collectivités).

Il existe ici à l'évidence une réelle volonté de renforcer les liens avec l'environnement professionnel. En licence *Langues étrangères appliquées*, la place des intervenants professionnels se trouve limitée alors que l'insertion professionnelle dans les secteurs du commerce international fait partie des objectifs affichés.

Enfin, s'agissant de l'environnement académique, le dossier de présentation du champ témoigne d'une attention particulière à la question du positionnement des différents cursus à l'égard de l'offre de formations des universités les plus proches. Il en ressort que les mentions proposées possèdent une identité bien affirmée dans le paysage universitaire immédiat (soit, parce qu'elles n'ont pas d'équivalent dans ce paysage soit, parce qu'elles possèdent des particularités propres). On note des cohabilitations, par exemple du master *Droit des assurances* avec l'Université de Poitiers ou du master *Histoire* avec l'Université de Nantes. Quant à la licence *Gestion*, à La Rochelle une seule formation similaire existe (Bachelor Business), proposée par l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de La Rochelle et avec laquelle un partenariat peu explicite est établi depuis 2005.

L'adossement des mentions à la recherche se trouve garanti par l'appartenance des enseignants-chercheurs du champ aux différents laboratoires de recherche. Toutefois, la cohérence de l'articulation formation-recherche nécessiterait parfois, notamment pour les masters à visée essentiellement professionnalisante, un renforcement de la formation par la recherche. Les liens avec la recherche demeurent ainsi à expliciter, en particulier pour les masters *Langues étrangères appliquées*, *Direction de projets ou établissements culturels*, parcours *Développement culturel de la ville*.

Les stages et la préprofessionnalisation

En cohérence avec les priorités affichées par l'établissement en matière de professionnalisation, des stages sont proposés dans pratiquement tous les diplômes. De manière appréciable, ils possèdent un caractère obligatoire en licence (d'une durée minimale de deux semaines). Ces stages sont également présents dans les M1 et surtout dans les M2, mais les pratiques pédagogiques en la matière restent encore à harmoniser, tant au sein des mentions qu'entre celles-ci. En M1 comme en M2, les durées minimales semblent également variables d'une mention à l'autre. Cette diversité nuit quelque peu à l'homogénéité du champ dans le domaine de la professionnalisation. En outre pour certains masters, le stage n'apparaît pas comme une obligation, dans le domaine du droit par exemple. Celui-ci peut être remplacé par un mémoire de recherche, qui laisse supposer des ouvertures de poursuite d'études en doctorat ; toutefois, on ne possède que peu d'informations sur ces poursuites d'études pour les étudiants diplômés ayant opté pour cette possibilité.

Le numérique

A la lecture de la plupart des dossiers de présentation des mentions, il ressort qu'en dehors des outils désormais traditionnels (bureau virtuel, documents disponibles en ligne, plateforme numérique Moodle), on ne trouve guère de trace dans les formations de dispositifs pédagogiques originaux faisant appel au numérique, alors même que les objectifs de certaines formations rendraient ces derniers particulièrement pertinents. Toutefois, cette dimension est présente au sein de la licence *Géographie et aménagement* ou encore au sein du master *Marketing, vente* pour lequel, afin de répondre aux demandes du marché, une place plus importante a été donnée au numérique à travers une unité d'enseignement (UE) dédiée au digital, et composée de quatre éléments constitutifs (EC) (technologie du web, stratégie marketing digital, médias sociaux et community management, marketing mobile). A noter aussi que quelques formations transmettent les bases des savoir-faire numériques en offrant aux étudiants la possibilité de préparer un C2i de niveau 1 ou de niveau 2.

L'international

Les formations du champ SET bénéficient en outre de la politique active de l'ULR en matière de mobilité étudiante (avec en particulier un partenariat intéressant entre l'université et la communauté d'agglomération de La Rochelle en faveur de la mobilité étudiante sortante). De plus, l'ULR dispose d'un certain nombre de partenariats avec des universités étrangères. La dimension internationale des formations apparaît toutefois plus contrastée quand on l'envisage à l'échelle du champ, tant il apparaît qu'il existe, parfois de vrais atouts, parfois des facteurs de faiblesse. Le nombre des partenariats internationaux que l'on trouve au sein de l'ULR permet en effet aux étudiants de bénéficier d'opportunités de mobilité internationale (mobilité sortante), mais permet aussi l'accueil d'étudiants étrangers (mobilité entrante). En licence, la licence LEA assure trois-cinquième des enseignements en langues vivantes étrangères avec des couples particuliers de langues tels que anglais/coréen et anglais/indonésien. Les étudiants bénéficient des effets des nombreux partenariats avec les universités étrangères notamment en dehors de la Communauté Européenne. Cela contraste avec ce qui est proposé au sein des licences *Histoire* ou *Gestion*.

Le bilan est plus satisfaisant s'agissant des masters. Certains masters accordent naturellement, compte tenu de leurs objectifs, une place privilégiée au développement et au maintien des relations internationales. Tel est le cas du master LEA dont les enseignements de langue se trouvent mutualisés avec le master *Management et commerce international* et dont les partenariats avec les universités situées dans les aires culturelles auxquelles sont consacrés les parcours du master (*Asie-Pacifique* ou *Amériques*) sont importants. Cette place importante se retrouve aussi pour les masters *Marketing, vente* et *Management et commerce international*. En master *Management et administration des entreprises*, un groupe délocalisé à Douala existe depuis huit ans. Pour les autres mentions de master, la place consacrée à l'international peut être qualifiée de satisfaisante, concrétisée par des enseignements de langues et une mobilité entrante et sortante, à l'exception du master *Histoire* pour lequel le dossier n'apporte que peu d'informations. Notons enfin que plusieurs formations intègrent une préparation à une certification en langue tel que le Test of English for International Communication (TOEIC) ou le Test Of English as a Foreign Language (TOEFL).

L'attractivité des formations et les effectifs

Les formations du champ apparaissent généralement attractives. Toutefois, derrière ce constat général, se dissimulent des situations assez hétérogènes. Les effectifs sont stables globalement en licences généralistes ou en LP malgré, parfois, quelques variations au fil des années. La faiblesse des effectifs pour certains masters (*Histoire, Droit public* et *Management des systèmes d'informations*) pose la question de leur attractivité.

Les taux de réussite apparaissent globalement satisfaisants à l'exception notable du master *Management et administration des entreprises* et de la licence *Gestion* où ils apparaissent plus faibles. Plusieurs dossiers ne mentionnent pas de manière précise les taux de réussite notamment ceux de la licence *Droit*, du M1 *Droit* ou du master *Sciences de management* ; pour ce dernier, le flou qui apparaît au niveau des périmètres de l'organisation des M1 conduit à une insuffisance d'informations, et à une difficulté d'interprétation des données lorsqu'elles existent.

Les LP, font état globalement de bons taux de réussite, avec toutefois des taux d'insertion professionnelle variés. Au regard des informations fournies par les dossiers, le taux de poursuite d'études pour les LP *Marketing des services et technologies de l'information et de la communication* et *Activités juridiques, spécialité Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise* apparaissent anormalement élevés alors que l'objectif de ces LP est d'assurer une insertion professionnelle à l'issue de la formation.

Soulignons enfin que l'analyse de l'évolution des effectifs comme celle des taux de réussite, n'est parfois pas aisée, faute d'éléments précis d'analyse fournis dans certains dossiers.

Equipe pédagogique

La qualité des équipes pédagogiques constituées pour animer les formations constitue un trait commun aux différentes formations. La participation des intervenants extérieurs dans les formations est notable dans la composition des équipes pédagogiques des différentes LP, mais aussi dans les équipes assurant les enseignements au sein des masters. Ces dernières présentent en effet de manière générale une composition bien équilibrée entre enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels visés par les objectifs de professionnalisation des formations.

Toutefois, pour la licence LEA et plus particulièrement, pour le master *Droit du numérique* à visée professionnalisante, l'intervention des intervenants extérieurs est plus limitée, tandis que pour la LP *Commerce spécialité Gestionnaire de biens immobiliers*, la composition de l'équipe pédagogique apparaît déséquilibrée au détriment des enseignants-chercheurs. On relève une trop faible présence d'enseignements du domaine sciences de gestion assurés par des enseignants-chercheurs dans le master *Management et commerce international*. Enfin, la participation des enseignants-chercheurs apparaît trop limitée en M2 du master *Droit du numérique* ; alors que le M1 est organisé en tronc commun et mutualisé, le M2 se trouve totalement consacré à des cours de spécialisation à visée professionnalisante assurés par des intervenants extérieurs.

Evaluation des étudiants

Les modes d'évaluation des étudiants sont classiques (contrôle continu, examens terminaux, soutenance pour les projets ou les rapports de stage). Si pour quelques formations comme pour le master *Justice, procès et procédures* par exemple, les modalités d'évaluation des étudiants sont bien décrites, pour de trop nombreux dossiers les informations apportées apparaissent souvent succinctes ou imprécises notamment pour les modalités de fonctionnement et de composition des jurys ainsi que pour les modalités de contrôle des connaissances.

Suivi des compétences/conseil de perfectionnement

Les modalités de suivi des compétences ne sont réellement précisées que pour quelques formations. Pour un grand nombre de dossiers pour lesquels les informations sont insuffisantes voire inexistantes, il convient de préciser ces modalités et d'engager une réelle réflexion.

S'il ne fait guère de doute que les équipes pédagogiques sont investies dans l'animation des formations, il apparaît par ailleurs que les dispositifs de pilotage ainsi que les dispositifs de suivi des étudiants mis en œuvre dans les différentes formations restent assez inégalement développés sur toute la surface du champ. C'est tout particulièrement le cas de la composition et des modalités de fonctionnement des conseils de perfectionnement pour lesquels les informations apportées sont trop sommaires, voire inexistantes dans de trop nombreux dossiers.

Suivi des diplômés

Le suivi du devenir des diplômés effectué par ces équipes pédagogiques repose le plus souvent sur les enquêtes à 30 mois réalisés par l'université ; ce qui rend peu précise l'analyse des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle. Ces enquêtes sont réalisées par l'Observatoire des formations, de l'insertion et de la vie étudiante (OFIVE). Les dispositifs de suivi du devenir des diplômés, perfectibles pour la plupart des formations, nécessitent d'être renforcés. De plus, ces dispositifs apparaissent peu dans les dossiers des licences *Histoire* et LEA ainsi dans ceux des masters *Justice, procès et procédures* et *Histoire*. Seuls la LP *Marketing des services et technologies de l'information et de la communication* et le master *Marketing, vente* présentent un suivi régulier du devenir des diplômés. Le master LEA a mis en place un suivi sous forme de réseau des anciens diplômés. L'université déclare s'être dotée de moyens complémentaires lui permettant, à compter de l'année 2016, de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année N-1.

Enfin, on peut s'étonner du peu d'informations fournies relativement au taux de poursuite des diplômés de master en doctorat.

Points d'attention

A quelques exceptions près, le pilotage des formations est trop rarement formalisé dans les dossiers présentés qui, de plus, manquent d'informations sur l'origine et le devenir des étudiants. Les enquêtes limitées à 30 mois apportent des informations trop anciennes et, de ce fait, perdent leur pertinence. Tout cela ne permet pas d'apprécier de façon satisfaisante la capacité des formations à atteindre les objectifs assignés, d'autant que peu de conseils de perfectionnement sont mis en place et leur rôle, pourtant essentiel, est insuffisamment décrit. Il semble en outre qu'il soit fait peu de place à l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Les dossiers présentés sont souvent imprécis laissant très peu de place à l'analyse des données fournies et pour lesquelles une actualisation s'avère nécessaire. De plus, les données révèlent parfois des incohérences.

Enfin, certains masters du champ (par exemple les masters *Marketing, vente* et *Management des systèmes d'information*) ne semblent comporter en l'état actuel qu'une année de M2, ce qui ne correspond pas à une mention de master. L'évocation d'un M1 *Sciences du management* commun (alors que l'offre de formation présentée ne contient pas de master *Sciences du management*) laisse à penser que l'offre existante correspond en fait à une architecture de type « une seule mention de master comportant plusieurs spécialités en M2 ».

Avis sur la cohérence globale du champ

Le champ SET de l'ULR est pertinent au regard de ses objectifs de regroupement des formations dans les domaines du droit, des sciences politiques, des sciences de gestion, des sciences humaines et sociales, de la géographie et de l'histoire, des langues étrangères appliquées, ainsi qu'en termes d'affichage pour l'ULR.

Il n'existe pas de coordination du champ SET au sein de l'ULR, autant du point de vue du contenu des enseignements que de l'insertion professionnelle. De plus, le domaine « Management des organisations » se retrouve également en partie dans le champ TCSHS.

Le périmètre de ce champ pourrait être repensé à la lumière de trois interrogations qui subsistent :

- Une 1^{ère} interrogation sur le rattachement à ce champ de manière secondaire du master *Direction de projets ou établissements culturels*, parcours *Développement culturel de la ville*, rattaché de manière principale à un autre champ (*i.e* TCSHS).
- Une 2^{ème} sur la LP MASERTIC, rattachée à ce champ, et pour laquelle le contenu laisse à penser qu'elle pourrait relever des « nouveaux médias » et donc, du champ TCSHS.
- Une 3^{ème} interrogation enfin à propos de l'organisation d'un M1, lorsque ce dernier se présente sous forme de tronc commun et de socle de plusieurs mentions en M2, dont certaines appartiennent à deux champs différents.

Recommandations :

L'amélioration permanente de l'offre de formation, l'insertion professionnelle étant l'objectif central, nécessite tout d'abord de disposer d'un outil plus précis qu'une enquête à 30 mois pour le suivi du devenir des diplômés. Les modalités de fonctionnement des conseils de perfectionnement doivent être formulées plus explicitement. Pour l'ensemble des licences, généralistes et professionnelles, il faut préciser les modalités de suivi d'acquisition des compétences. Tout cela s'avère nécessaire afin que chaque formation puisse mesurer l'atteinte de ses objectifs ; ce qui facilitera leur pilotage.

La proximité des contenus des formations du master *Management et commerce international* et du master LEA nécessite que des justifications sur leur complémentarité soient apportées.

Il est nécessaire de préciser l'organisation et le périmètre des M1 du master *Sciences du management*, auxquels il est fait référence mais toujours sans détail ni information dans les dossiers.

Les dossiers présentés nécessitent plus de précisions et d'harmonisation avec les annexes. La cohérence des données avec les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mérite d'être vérifiée.

Les termes « parcours », « spécialités » et parfois « mentions », sont utilisés de manière confuse dans les dossiers étudiés. Il convient de clarifier à la fois, le sens apporté à ces termes ainsi que leur usage, afin de rendre plus lisible la carte des formations proposées.

Il convient d'effectuer un suivi des flux étudiants entre les différents niveaux de formations disciplinaires, autant au sein même de l'ULR, que pour les flux en provenance ou à destination d'autres universités.

Il est nécessaire de pallier le manque d'interactions réelles entre les formations du champ, interactions qu'il conviendra ensuite d'explicitier.

Observations de l'établissement



La Rochelle, le 22 mai 2017.

Le président de l'Université
à

Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

**Direction des études et
de la vie universitaire**

Affaire suivie par :

Philippe Le Goc
+33 (0)5 46 45 68 66
philippe.le_goc@univ-lr.fr

Réf. :

DEVU/PLG/2017-05

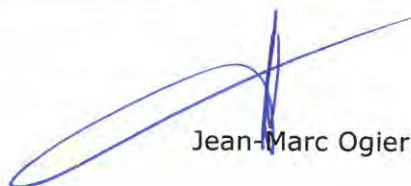
Objet : Observations sur les rapports d'évaluations des formations

Dans les rapports d'évaluation des champs de formation, les comités d'experts relèvent au titre des effectifs, insertion, poursuite d'études, que de manière générale, trop peu d'informations concernant le suivi des étudiants figurent dans les dossiers et que, par conséquent, il est difficile de vérifier l'adéquation des objectifs des formations et les bilans de l'insertion professionnelle des diplômés.

Je souhaite préciser, comme l'indiquent les dossiers d'auto-évaluation, que l'Université s'inscrit dans le dispositif national de suivi de ses diplômés à 30 mois pour les licences professionnelles et les masters. Ces enquêtes sont réalisées par l'Observatoire des formations, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (Ofive) qui récolte les données par enquêtes en ligne et relances téléphoniques entre janvier et avril et fournit les résultats en juillet. S'agissant d'enquêtes à 30 mois, compte tenu de la date à laquelle les dossiers d'auto-évaluation nous étaient demandés (dépôt en septembre 2016), aucune donnée au-delà de l'année 2011-2012 n'était disponible au moment où les équipes de formation ont réalisé leur auto-évaluation. Dans la mesure où le dossier type du HCERES ne demandait pas d'informations avant 2011-2012, nous n'en avons pas fourni.

Par ailleurs, nous avons également indiqué que l'Université s'est dotée de moyens complémentaires lui permettant, à compter de l'année 2016, de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année n-1, ce qui lui permet désormais de suivre plus précisément l'insertion professionnelle de ses diplômés et donc d'adapter plus rapidement ses formations. Les résultats de cette enquête à 6 mois, réalisée pour la première fois l'an dernier sur le même calendrier que l'enquête à 30 mois, n'étaient pas non plus disponibles au moment du dépôt des dossiers sur le serveur du HCERES.

Les résultats de ces enquêtes sont non seulement transmis aux enseignants, mais également mis en ligne sur le catalogue des formations de l'Université, et par conséquent librement consultables par les étudiants, futurs et actuels, et leurs familles. Les documents ainsi publiés sont joints aux présentes observations. L'Université s'est résolument appuyée sur ces données pour arbitrer la nouvelle offre de formation qu'elle soumettra dans le cadre de sa demande d'accréditation pour la période 2018-2022.



Jean-Marc Ogier